

ROGER AUBERT  
Louvain-La-Neuve

## LE CARDINAL MERCIER ET LA POLOGNE EN 1920

Au lendemain de la Première guerre mondiale, il fallut de longs mois avant que ne fût réglée la question des frontières entre l'U.R.S.S. et la Pologne, proclamée officiellement indépendante le 7 octobre 1918. Les Alliés voulaient limiter le territoire de la nouvelle république aux seules régions purement polonaises (ce qu'on appellera plus tard la „ligne Curzon”, du nom du ministre britannique des Affaires étrangères), mais les Polonais, se souvenant de l'extension qu'avait connue jadis l'ancien royaume, n'admettaient pas cette solution et, profitant de l'affaiblissement des Soviétiques à la suite de la guerre civile, ils poursuivirent les hostilités tout au long de l'année 1919. Galvanisé par quelques succès et rêvant du rétablissement des „frontières historiques” de 1772, qui englobaient la Biélorussie et une partie de l'Ukraine, excité d'ailleurs par les Alliés, qui invitaient les Polonais à soutenir „les offensives des généraux blancs” au sud de l'Ukraine, Pilsudski, promu maréchal en avril 1920, reprit l'offensive et l'armée polonaise poussa jusqu'à Kiev au début de mai. Mais les Russes ne tardèrent pas à riposter. Le général Mikhaïl Toukhatchevski (flanqué d'un commissaire politique nommé Joseph Staline) lança en juin une attaque d'envergure, préparée dans le plus grand secret. En quelques semaines, la situation se renversa et les unités de l'Armée Rouge, où s'illustra notamment la cavalerie du général Boudienny, submergèrent les troupes polonaises. Refusant une proposition de médiation britannique, elles occupent chaque jour de nouveaux territoires et, au début d'août, elles étaient aux portes de la ville fortifiée Zamość, menaçant directement Varsovie, que les diplomates stupéfaits quittent précipitamment (à l'exception du nonce Ratti). Trotski, prévoyant déjà le jour où, à travers la Pologne reconquise, les Soviétiques pourront attiser la révolution qui couve en Allemagne, lance la consigne: „Héros, prenez Varsovie! Seize verstes de plus et toute l'Europe sera en feu”.

Tandis que les Allemands convaincus que sous les coups des Soviétiques la nouvelle Pologne court à la débâcle, voyaient déjà dans sa chute les commencement d'une revanche, les Alliés s'inquiétaient fort devant cette évolution de la situation. Mais l'Angleterre de Lloyd Georges cherchait la solution dans la voie de la diplomatie et conseillait à Varsovie d'accepter les conditions de paix des Soviétiques, qui exigeaient une réduction drastique des forces armées polonaises et la constitution de

conseils d'ouvriers et de soldats dans les villes; le gouvernement français décida par contre d'intensifier „par tous les moyens et de toutes ses forces” l'aide militaire qu'il apportait déjà à la Pologne. Depuis 1919, la France entretenait une mission d'instruction auprès de l'armée polonaise (dont faisait partie entre autres le jeune capitaine Charles de Gaulle). Le 21 juillet 1920, le général Weygand, l'homme de confiance de Foche, arrive à Varsovie à la tête d'une importante mission militaire, tandis que des envois d'armes et de munitions sont acheminés en hâte. Les instructeurs français, tout en participant directement aux combats qui font rage tout près de la capitale, contribuent à la mise au point par l'armée polonaise d'une contre-offensive qui bénéficia à la fois du sursaut d'énergie patriotique provoqué par le danger et du fait que les Russes, qui avaient couvert 650 kilomètres en six semaines, s'étaient éloignés imprudemment de leurs bases. L'attaque, entamée par Pilsudski le 15 août, jour de la „fête de Marie, Reine de la Pologne”, se transforme en quelques jours en une victoire éclatante – on parlera bientôt du „miracle de la Vistule”. Les régiments bolcheviks disparaissent aussi vite qu'ils étaient venus, et le 18 septembre s'ouvriront des pourparlers de paix qui aboutirent au traité de Riga du 12 mars 1921. Charles de Gaulle écrira dans la Revue de Paris du 1<sup>er</sup> novembre 1920: „L'ennemi, complètement surpris de voir tomber sur son flanc gauche les Polonais qu'il croyait complètement désespérés, ne résiste sérieusement nulle part, fuit en désordre de tous côtés ou capitule par régiments entiers”. L'édition de 1949 de l'Histoire du Parti communiste de l'U.R.S.S. attribuera „aux louches agissements de Trotski et de Toukhatchevski” l'échec de l'offensive de l'Armée rouge. Ce n'est pas le lieu de discuter des responsabilités politiques et militaires dans chacun des deux camps. Il suffit d'avoir évoqué à très grands traits la situation au cours de l'été 1920, au moment où l'évêque belge, dirigé par le cardinal archevêque de Malines, va publier une lettre pastorale collective en faveur de la Pologne. Mais il faut encore signaler brièvement quelles avaient été les réactions en Belgique face à cette situation<sup>1</sup>.

L'Allemagne, l'Autriche et la Tchécoslovaquie ayant proclamé leur neutralité dans le conflit russo-polonais, elles refusaient le passage par leur territoire de matériel militaire destiné à l'armée polonaise et celui-ci devait donc être acheminé par mer. Le 27 juillet, le ministre de Pologne à Bruxelles, le comte Sobanski, fit une démarche auprès du gouvernement belge afin que celui-ci autorisât le transit d'un certain nombre de trains de matériel de guerre français qui seraient dirigés sur Anvers pour y être embarqués. La pression des socialistes<sup>2</sup> – soutenus d'aill-

<sup>1</sup> Voir l'exposé qu'en fait le ministre des Affaires étrangères de l'époque Paul Hymans dans ses *Mémoires*, éd. F. Van Kalken, Bruxelles 1958, t. II, p. 500-519: „L'Affaire des munitions destinées à la Pologne. Ma retraite du cabinet Delacroix, août 1920”.

<sup>2</sup> Depuis les cheminots et les dockers d'Anvers, qui sur l'injonction de leurs syndicats refusèrent le transbordement de deux trains venus de France (les autorités belges ayant fermé les yeux à la demande du gouvernement français) jusqu'aux parlementaires et aux ministres, qui faisaient partie du gouvernement d'union nationale. Au congrès socialiste des 30 et 31 octobre, le ministre Wauters déclarera notamment: „M. Hymans est sorti parce que nous n'avons pas voulu que passent par notre pays des munitions qui devaient aller tuer nos frères russes”. Camille Huysmans s'exprimera de façon un peu plus nuancée: „Si vous croyez que les bolcheviks n'ont pas de torts, vous trompez, mais la bourgeoisie polonaise a commis des erreurs graves et c'est alors que nous avons pris position”.

eurs en l'occurrence par certains conservateurs soucieux de ne compromettre les relations commerciales avec l'U.R.S.S. – amena le gouvernement, présidé par le catholique S. Delacroix, à refuser de laisser transiter par la Belgique les munitions destinées par la France à la Pologne. Cette décision avait été prise en l'absence du ministre des Affaires étrangères, qui se trouvait à la session du Conseil de la Société des Nations à Saint-Sébastien. A son retour, celui-ci tenta vainement à deux reprises, les 19 et 23 août, d'obtenir que gouvernement revint sur sa première décision, insistant sur le fait que les récentes déclarations des autorités soviétiques faisaient craindre que l'indépendance ou du moins la souveraineté de la Pologne, „clef de voûte du traité de Versailles”, ne soient menacées. Mais Paul Hymans ne réussit pas à convaincre ses collègues. Evoquant dans ses Mémoires le conseil de cabinet du 23 août, il affirme que le leader socialiste Émile Vandervelde déclara qu'„il ne pouvait pas changer d'avis, car les ministres socialistes doivent s'interdire d'agir contrairement à l'opinion de leur parti” et que le ministre catholique des Affaires économiques Henri Jaspar estima qu'on voulait imposer à la Belgique la politique française „qui est impérialiste et agressive” et qu'il était préférable de s'inspirer de la politique anglaise en la matière. Finalement le conseil se prononça en faveur d'une déclaration ainsi conçue: „Le gouvernement décide de ne pas modifier ses résolutions antérieures tant qu'il ne sera pas avéré que les conditions de la paix dont la négociation est en cours ne consacrent pas la peine indépendance de la Pologne comme l'a déterminé le traité de Versailles”.

Le lendemain 24 août, Hymans démissionnait. Le dimanche suivant, 29 août, la lettre pastorale sur la Pologne était lue dans la plupart des églises de Belgique. Décidée en principe depuis un mois, elle avait été rédigée et mise au point à la veille de ces derniers rebondissements politiques.

Les menaces qui pesaient sur la Pologne depuis la contre-offensive déclanchée en juin par l'Armée Rouge et le sort des milliers de réfugiés fuyant devant l'invasion n'avaient pas manqué de retenir l'attention des catholiques belges et du cardinal Mercier<sup>3</sup> en particulier. Le 25 juillet, le ministre de Pologne à Bruxelles lui avait fait parvenir à sa demande de la documentation à ce propos<sup>4</sup> et le prélat entretient ses collègues de la question lors de la réunion à Malines de la conférence

<sup>3</sup> Sur Désiré – Joseph Mercier (1851–1926), professeur à l'Université de Louvain de 1882 à 1906 et fondateur de l'Institut supérieur de Philosophie, devenu archevêque de Malines en 1906 et cardinal en 1907, voir surtout A. S i m o n, *Le cardinal Mercier* (coll. Notre Passé, Bruxelles 1960, où l'on trouvera une abondante bibliographie.

<sup>4</sup> Comte Sobanski à Mercier, 25 juillet 1920, dans „Archives de l'Archevêché de Malines”, fonds Mercier, carton 39, farde „Pologne” (cité désormais A. A. M. Mercier, c. 39): „Suivant le désir que Votre Éminence a bien voulu m'exprimer, je m'empresse de lui transmettre les quelques renseignements que j'ai pu trouver ici, au sujet des cruautés commises par les bolcheviks, en y joignant une instruction officielle des Soviétiques sur la manière de procéder en occupant les provinces polonaises; cette méthode est synonyme de la complète destruction de tout ce qui est polonais. Comme c'est une instruction officielle, elle éclaire d'une manière éclatante les moyens et le but poursuivi par le régime Soviétique à l'égard de tout ce qui tend à arrêter leur rêve de domination mondiale”. Dans cette instruction aux membres du Parti, reproduite d'après les „Izvestia” du 11 juin, on lisait notamment: „Il est absolument nécessaire d'entreprendre une lutte sans répit contre la population polonaise tout entière et de prendre des mesures pour sa complète extermination. Il est ordonné en conséquence d'inaugurer une terreur collective contre tous les paysans propriétaires en vue de les exterminer complètement ainsi que contre tous les Polonais en général, qui peuvent prendre part directement ou indirectement à la lutte contre le pouvoir des Soviétiques”.

épiscopale, qui avait lieu cette année-là les 27 et 28 juillet. Le point n° X du procès-verbal de cette réunion<sup>5</sup> est ainsi conçu: „Une quête sera faite le même jour dans toute la Belgique en faveur de la Pologne. Son Éminence se charge de composer le texte d'une lettre collective de l'Épiscopat pour recommander ce malheureux pays aux prières et à la générosité des fidèles”.

Dans les jours qui suivirent, le cardinal reçut de la légation de Pologne de la documentation complémentaire et notamment le texte d'un appel des évêques polonais à l'épiscopat du monde entier<sup>6</sup>. Ceux-ci insistaient beaucoup sur l'idée qu'ils se sentaient „isolés en cette heure tragique” alors que le problème dépassait largement le cas de la seule Pologne: „Le bolchevisme part en effet à la conquête du monde [...]. La Pologne forme la dernière digue qui s'oppose à la marée du bolchevisme: une vague terrible veut submerger l'univers car le bolchevisme est le résumé de tous les principes de négation entretenus pendant des siècles, minant la famille, l'éducation, l'organisation sociale, la religion [...]. Sa haine se tourne surtout contre le christianisme dont il est la négation vivante [...]. En élevant notre voix pour la Pologne, nous l'élevons pour le monde entier; en parlant de nous, nous parlons également de vous, mes Frères, nous parlons de l'Europe en général et du monde actuel”.

Mercier commença au début d'août à jeter quelques idées sur le papier en vue de la rédaction de la lettre collective prévue<sup>7</sup>, mais des occupations pressantes l'empêchèrent de poursuivre au cours des jours qui suivirent. Lorsque les évêques se retrouvèrent à Malines le 16 août pour une réunion extraordinaire, nécessitée par les décisions à prendre relativement au dédoublement linguistique de l'Université de Louvain, il dut avouer à ses collègues: „Je n'ai pas encore eu le temps de composer cette lettre collective en faveur de la Pologne”<sup>8</sup>.

C'est au cours de la semaine suivante, dans le contexte politique qui a été évoqué plus haut, que le cardinal acheva enfin de rédiger le projet de lettre qu'il envoya à ses collègues le 21 août<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> Texte dans A. A. M., fonds Mercier, carton 77, farde „Réunion des 27-28 juillet 1920”. L'ordre du jour de la séance du mardi 27 au matin prévoyait sous le n°11: „Quête en faveur des réfugiés Polonais”.

<sup>6</sup> Comte Sobanski à Mercier, 29 juillet 1920 (A. A. M., Mercier, c. 39). En annexe le texte de l'Appel de l'épiscopat polonais. Le 30 juillet, en fin d'après-midi, Sobanski, revenant d'Anvers, s'arrêta à Malines pour entretenir de vive voix le cardinal.

<sup>7</sup> On trouve dans le dossier un feuillet griffonné au crayon, avec en tête l'indication: „8 août 20”, où se trouvent esquissées les grandes lignes de la lettre projetée. Plusieurs passages s'en retrouveront dans le texte soumis finalement aux évêques, mais plus ou moins modifiés. Ainsi, la première phrase: „Nous assistons à un spectacle qui déconcerte et n'est pas édifiant” deviendra: „Nous assistons à un spectacle douloureux”; ou bien, là où il sera dit, évoquant les partages de la fin du XVIII siècle, que „les Puissances européennes ont une dette à payer à la Pologne, une faute à expier”, Mercier parlait du „devoir” – souligné – de gratitude que „le monde civilisé” et notamment l'Angleterre et les États-Unis avaient à l'égard de la Pologne.

<sup>8</sup> Aide-mémoire de Mercier en vue du commentaire du procès-verbal de la réunion précédente (A. A. M., Mercier, c. 77, farde „Réunion du 16 août 1920”).

<sup>9</sup> Le dossier A. A. M., Mercier, c. 39, contient une copie dactylographiée de cet avant-projet. On en trouve par ailleurs dans le carton 118 (farde „Lettre pastorale sur la Pologne”) une épreuve d'imprimerie sur laquelle un secrétaire a noté à la plume: „Texte original tel que S. É. l'avait rédigé. Le texte a été modifié à la demande de S. G. Mgr de Liège”. Ce texte primitif est reproduit ci-dessous en annexe.

Le document commençait par évoquer le „spectacle douloureux” auquel on assistait: alors qu'on pouvait croire, après la défaite allemande, que le droit et la justice l'avaient emporté dans le monde, voilà qu'„[...] un ennemi plus cruel que celui avec lequel nous avons été aux prises a ensanglanté la Russie, envahi la Pologne et le voici qui menace l'Europe chrétienne, sans rencontrer sur son chemin le prestige de nos armées victorieuses: nous en sommes profondément humiliés”.

Pire encore: au moment où l'épiscopat s'apprêtait à „[...] supplier l'Angleterre, les États-Unis et la France, à laquelle se serait jointe notre vaillante armée d'aller enfin au secours de cette nation chevaleresque” qui „[...] pendant un millénaire, seule ou quasi seule arrêta à nos portes les hordes asiatiques”, voilà qu'„[...] une puissance occulte se substitue à l'autorité légitime et une poignée de misérables arrêtent au port d'Anvers des munitions de guerre en destination de Varsovie”.

Hélas, seule la France, „champion traditionnel du droit”, s'est portée au secours de la Pologne „et a fait reculer les hordes des bandits”. Or, personne n'a le droit de se croiser les bras et il faut répéter, comme on l'a fait si souvent au cours de la dernière guerre, que rien ne peut être sacrifié à l'honneur. Et cela d'autant plus que les Puissances européennes ont une dette à payer à la Pologne, une faute à expier”: le cardinal évoquait alors le triple partage de la Pologne par „trois souverains d'origine allemande” et la ratification de cette iniquité par le Congrès de Vienne.

Si les évêques n'ont pas à s'immiscer dans les négociations politiques ou les entreprises militaires, ils restent par contre dans leur rôle „en rappelant au monde, ennemi ou ami, les exigences imprescriptibles de l'honneur et la justice”.

C'est pourquoi, poursuivait le prélat, „[...] nous bénirions le Ciel si, des rangs de l'armée de Haelen et de l'Yser, nous voyons surgir un corps de volontaires qui, avec la haute approbation de nos chefs, iraient au bord de la Vistule, prendre rang à côté de tous ces braves exilés polonais accourus, durant la dernière guerre, de France, d'Angleterre, d'Amérique, pour partager le sort de nos armes. Il y aurait là un geste de confraternité qui perpétuerait notre glorieux renom et laverait la souillure dont rougissent les honnêtes gens de Belgique”<sup>10</sup>.

Quant à ceux, fidèles, prêtres et évêques, qui ne sont pas en mesure d'aider la Pologne par les armes, ils s'efforceront de l'aider de trois façons. D'abord, en dénonçant par tous les moyens possibles „les cruautés sans nom de la Révolution Bolchévique” qui sont trop souvent étouffées par „une presse salariée”; et le cardinal en énumérait un certain nombre en s'inspirant, parfois littéralement, des documents qui lui avait transmis le comte Sobanski; il citait notamment un long extrait des instructions aux membres du Parti reproduites dans les „Izvestia”<sup>11</sup>. En

<sup>10</sup> A la place des derniers mots le cardinal avait d'abord écrit: „et cingleront la farce des Internationalistes d'Anvers” (voir le texte, corrigé ensuite de sa main, de la copie dactylographiée).

<sup>11</sup> Relevons un détail significatif. L'un des points de cette instruction était ainsi conçu: „de placer les Juifs et autres gens d'origine étrangère sur un pied d'égalité avec les Polonais, en ce qui concerne la terre et tous les autres points devue”. Le cardinal omettait de reproduire ce point.

second lieu, en priant, conformément au vœu du pape Benoît XV, aux intentions de la nation polonaise, en particulier en organisant dans toutes les églises de Belgique une communion collective et un chapelet „le dimanche après la fête de la Sainte Vierge, c'est-à-dire le 12 septembre”. Enfin, en se montrant généreux lors de la collecte qui sera faite le même jour, afin de secourir les réfugiés polonais, qui connaissent actuellement les affres que les Belges avaient endurés au cours des années d'occupation.

La lettre se terminait par une invocation à Marie, Reine de la paix, en union avec les frères de Pologne „qui, plus qu'aucun peuple au monde, dit-on, ont le culte de Marie”.

Plus que ce n'était habituellement le cas pour des projets de lettre collective, ce texte souleva un certain nombre de critiques de la part des autres évêques.

L'évêque de Bruges, le vieux Mgr Waffelaert<sup>12</sup>, fut le seul à ne faire aucune objection: „Sa Grandeur n'a trouvé aucune observation à y faire: elle estime qu'il (le mandement) sera très efficace pour atteindre le but visé”<sup>13</sup>.

Les évêques de Grand et de Tournai se déclaraient dans l'ensemble satisfaits mais proposaient cependant d'adoucir certaines expressions. Le premier, Mgr Seghers<sup>14</sup>, déclarait<sup>15</sup> souscrire volontiers au document, qui constituait „[...] une éloquente protestation contre l'abandon de ce malheureux pays, un réquisitoire accablant contre la cruauté bolchevique et un appel chaleureux à secourir nos frères polonais”. Il se permettait cependant deux observations. D'abord, il trouvait „trop fort et trop blessant” l'adjectif „misérables” utilisé pour qualifier les syndicalistes anversoïses et suggérait de le remplacer par „égarés”.

Ensuite, à la fin du passage souhaitant la constitution d'un corps de volontaires belges, le prélat regrettait le membre de phrase où il était dit que ce geste „laverait la souillure dont rougissent les honnêtes gens de Belgique”: „[il] me semble très blessant pour le gouvernement et je crois désirable pour éviter des difficultés qui pourraient être très grandes qu'il soit supprimé ou du moins grandement mitigé”. Quant à Mgr Crooy<sup>16</sup>, évêque de Tournai, il souscrivait lui aussi „bien volontiers” au projet mais observait toutefois<sup>17</sup>: „Je désirerais cependant que certaines expressions à l'égard de non ennemis fussent adoucies; en ce moment, je me demande si le Saint Père nous approuverait de lancer encore des attaques aux Allemands”. Il ajoutait une autre observation: „Il y a éloge, très mérité d'ailleurs, de la France, qui seule défend la Pologne. Je me demande si, au point de vue de Votre Éminence, on ne trouvera pas cela trop „fransquillon”<sup>18</sup>.

<sup>12</sup> Sur Gustave-Joseph Waffelaert (1847–1931), évêque de Bruges depuis 1895, voir A. Simon dans *Biographie Nationale*, t. XXXI, col. 719–723 et E. Jansen, *Un évêque théologien*, dans „Nouvelle revue théologique” 59: 1932, p. 193–212.

<sup>13</sup> Le vicaire général Van den Berghe à Mercier, s. d. (A. A. M., Mercier, c. 39).

<sup>14</sup> Sur Émile-Jean Seghera (1870–1927), évêque de Gand depuis 1916, voir *Un siècle de l'Église catholique en Belgique*, sous la dir. de C. Joset, Courtrai, 1934.

<sup>15</sup> Mgr Seghers à Mercier, 22 août 1920 (A. A. M., Mercier, c. 39).

<sup>16</sup> Sur Amédée Crooy (1869–1923), évêque de Tournai depuis 1915, voir *Les siècles de l'Église catholique en Belgique*.

<sup>17</sup> Mgr Crooy à Mercier, 24 août 1920 (A. A. M., Mercier, c. 39).

<sup>18</sup> A l'époque, beaucoup de Flamands reprochaient à Mercier de sacrifier les droits légitimes de la langue

Mgr Heylen, évêque de Namur<sup>19</sup>, était plus radical. Regrettant manifestement le caractère trop engagé politiquement du document, il écrivait: „Dans le projet de lettre en faveur de la Pologne, je préférerais la suppression de toute la première partie. Il me semble qu'il suffirait d'indiquer les souffrances de la Pologne, de signaler l'appel du Souverain Pontife et des Evêques polonais et de dire ce que nous voulons faire”<sup>20</sup>.

L'évêque de Liège, Mgr Rutten<sup>21</sup>, qui depuis quinze ans était souvent en désaccord avec Mercier et, de dix ans son aîné, ne se gênait pas pour s'opposer à lui, était du même avis que son collègue de Namur mais le disait plus nettement: „Le ton de la lettre est trop belliqueux et le fond trop politique, sauf la finale. Une lettre pastorale semble demander plus de calme, plus de modération et plus de désir pacifique et charitable. La dernière encyclique de S. S. Benoît XV<sup>22</sup> est un modèle sous ce rapport”<sup>23</sup>.

Cette „observation générale” était complétée par une série de remarques inscrites dans les marges du projet de lettre. Le prélat proposait de supprimer le troisième alinéa: „Le militarisme allemand a été vaincu: Ludendorf a ployé le genou devant le maréchal Foch; il a dû subir l'armistice du 11 novembre 1918, précurseur du traité de Versailles”. Il estimait également qu'il fallait modifier le sixième alinéa où il était question de „supplier l'Angleterre, les États-Unis et la France” et „supprimer l'allusion à l'incident d'Anvers, surtout la poignée de misérables que le gouvernement hélas! a suivie”. Plus loin, là où il était question de la France „champion traditionnel du droit”, il observait: „Elle n'a pas toujours défendu le droit, ni en 1302<sup>24</sup> ni sous Louis XI<sup>25</sup> ni à la Révolution française etc”. A propos du partage de la Pologne par „trois souverains d'origine allemande”, il estimait que les deux derniers mots étaient „à supprimer”. Et de même, tout l'alinéa où Mercier souhaitait voir se constituer un corps de volontaires belges à destination de la Pologne lui paraissait également „à supprimer”.

On remarque qu'aucun des évêques consultés ne trouva excessifs les passages relatifs à l'offensive soviétique ni ne s'étonna de voir citer longuement les „Izvestia” dans un texte destiné à être lu du haut de la chaire.

flamande par suite d'une estime excessive et unilatérale de la culture française. Mgr Crooy, ceci dit, observait: „Pour ma part, je signe volontiers cette phrase”.

<sup>19</sup> Sur Thomas-Louis Heylen (1856-1941), évêque de Namur depuis 1899, qui au cours de la guerre avait pris à plusieurs reprises ses distances par rapport au belliqueux cardinal, voir A. Simon, dans *Biographie Nationale*, t. XXXII, col. 295-299 et J. E. Jansen, *Mgr Th. L. Heylen, évêque de Namur, son action sociale et religieuse pendant 25 ans d'épiscopat*, Namur 1924.

<sup>20</sup> Mgr Heylen à Mercier, 23 août 1920 (A. A. M., Mercier, c. 39). Il ajoutait cependant: „Toutefois, je me rallierai à l'avis des autres évêques, s'ils sont d'un avis contraire”.

<sup>21</sup> Sur Martin-Hubert Rutten (1841-1927), évêque de Liège depuis 1901, voir A. Simon, dans *Biographie Nationale*, t. XXXI, col. 659-664, et P. Gerin, *Catholiques liégeois et question sociale, 1833-1914*, Paris-Bruxelles 1959, passim.

<sup>22</sup> Il s'agit de l'encyclique *Pacem Dei munus* du 23 mars 1920 (cf. „Acta Apostolicae Sedis” 12: 1920, p. 209-216).

<sup>23</sup> „Observation générale” notée au bas de la lettre d'envoi de Mercier du 21 août, renvoyée à Malines avec la copie annotée du projet de lettre (A. A. M., Mercier, c. 39).

<sup>24</sup> Allusion à la résistance des Flamands contre les prétentions de Philippe le Bel et à la victoire des Éperons d'or, un des grands symboles du Mouvement flamand, dont Mgr Rutten était un soutien ardent.

<sup>25</sup> Allusion cette fois aux menées contre la principauté de Liège.

Une comparaison entre le projet soumis à ses collègues et le texte définitif<sup>26</sup> qui fut lu en chaire le dimanche 29 août permet de constater que Mercier tint compte dans une assez large mesure des observations de ses collègues. Certes, fort de l'approbation formelle de trois d'entre eux, il ne suivit pas le conseil de Mgr Heylen et maintint pour l'essentiel la première partie, mais en y apportant une série d'atténuations. Il supprima notamment les expressions, effectivement discutables, relevées par Mgr Rutten ainsi que le passage sur le militarisme allemand et l'appel à la constitution d'un corps de volontaires belges pour la Pologne. Ce faisant, il donnait en même temps satisfaction à Mgr Seghers puisque la dénonciation de la „souillure qui fait rougir les honnêtes gens” disparaissait par le fait même. Par contre, il refusa à supprimer les éloges à la France et maintint le passage relatif à l'affaire d'Anvers tout en l'atténuant quelque peu<sup>27</sup>.

A ce propos, avant de rendre la lettre publique, il tenta un dernier effort en vue de faire revenir le gouvernement sur sa décision. Dans les archives de l'archevêché<sup>28</sup> on trouve un projet de lettre au premier ministre Delacroix, écrit de la main de Mercier et daté du 24 août, ainsi conçu: „Je ne puis m'empêcher de vous dire que je me sens profondément humilié de l'attitude du gouvernement belge. Le 16 de ce mois, je croyais encore que le refus de laisser passer les munitions de guerre en destination de Varsovie était le fait de C. Huysmans et d'une poignée de misérables, plus férus d'internationalisme révolutionnaire que de patriotisme et d'honneur; en présence de mes collègues de l'épiscopat réunis à Malines, j'avais proposé de publier une pastorale en faveur de la Pologne; le texte de cette pastorale est imprimé, prêt à être expédié. Avant de la lancer, avant les protestations qu'il contient contre l'incident du port d'Anvers, je voudrais supplier encore le gouvernement de laisser passer l'aide à la Pologne, qui se bat héroïquement pour sauver la civilisation chrétienne et nous sauver. Serait-il indiscret de vous demander si tout espoir d'être écouté par vous et par vos collègues est perdu? Agréez, [...]”.

En marge de ce document, on de la main du secrétaire particulier du cardinal, le chanoine Paul Vrancken, ces mots au crayon: „Pas envoyé: le secrétaire de S. É. a été voir le Ministre des Finances” (c. à-d. Delacroix). Sans doute l'annonce de la démission du ministre des Affaires étrangères a-t-elle précipité les choses et le cardinal avait-il voulu gagner du temps en envoyant son secrétaire à Bruxelles. Quoi qu'il en soit, cette ultime démarche n'eut pas d'effet et le blâme implicite fut maintenu dans le texte définitif.

Que cette lettre „pastorale” ait aussi une résonance politique, c'est ce que met bien en lumière la réaction de la presse. Dans *La Libre Belgique* du 31 août, par exemple, on pouvait lire sous le titre „La lettre de l'épiscopat belge est une leçon de haute politique internationale” un article qui soulignait aussi le blâme qu'elle constituait à l'égard de la politique gouvernementale belge. On lisait encore

<sup>26</sup> On le trouvera dans Card. D. J. Mercier. *Oeuvres pastorales*, t. VI, Louvain 1926, p. 336-341.

<sup>27</sup> Il devenait: „une puissance occulte se substitue à l'autorité légitime et arrête auppasage des munitions de guerre en destination de Varsovie”.

<sup>28</sup> Fonds Mercier, carton 118, farde „Lettre pastorale sur la Pologne”

autres: „La Pologne tout entière était sur le gril. Il fallait ou la renier ou la secourir. La seule décision qu'on ne pût moralement prendre était celle d'attendre, – qu'on a prise. Nous disons moralement: la lettre collective de l'épiscopat belge vient de faire là dessus la lumière d'une façon éclatante. L'erreur du cabinet Delacroix a été de ne considérer la question que d'un point de vue politique – et encore d'un point de vue politique bien étroit – alors qu'elle était surtout morale. Il eût été glorieux particulièrement pour le gouvernement de la Belgique de dégager ce point de vue des obscurcissement de l'intérêt immédiat et des complications de l'intrigue. La politique est l'art de combiner les intérêts, mais la pratique en est subordonnée à la morale. La lettre actuelle de notre épiscopat est venue rappeler cette vérité, déjà illustrée par notre élan instinctif et unanime du 2 août 1914: qu'il peut y avoir une question de conscience, grave et claire, incluse dans une affaire de politique internationale. En ce cas, le devoir est certain; l'intérêt le meilleur est, tout compte fait, du côté du devoir; et les peuples, non plus que les individus, ne peuvent pas transiger [...]. L'épiscopat belge a mille fois de raison de dire que le peuple belge s'est vu infliger là une humiliation publique dont son caractère et son passé tout récent eussent dû normalement le préserver [...]. En présence surtout de l'abstention de l'Angleterre, il n'était pas indifférent au salut de la Pologne, et au ralliement d'autres pusillanimités à sa cause, que la France ne fût pas seule à ses côtés. Si mince que pût être notre concours, il valait par la qualité. Ne fût-il que moral, il eût fait quelque bruit, en Angleterre particulièrement. [...] Maintenant que la lettre de l'épiscopat, coïncidant avec les protestations presque unanimes de la presse et avec la démission d'un ministre, est venue libérer la conscience du peuple belge, la leçon profitera-t-elle à ceux à qui l'on eût souhaité qu'elle pût être épargnée?”

L'article de *La Libre Belgique* était signé Fernand Passelecq, qui était souvent le porte-parole du cardinal Mercier. Mais un journal aussi neutre que *L'Écho de la Bourse*, qui n'avait rien d'une feuille religieuse, n'hésitait pas à relever lui aussi la portée du document lu la veille en chaire<sup>29</sup>: „Au nom de l'épiscopat belge, Son Éminence le cardinal Mercier a adressé aux fidèles une lettre qui fera certainement sensation, non seulement dans le pays, dont le sentiment profond est exprimé avec une admirable netteté et une vigueur magnifique d'expression, mais encore à l'étranger, où le prestige de la Belgique ne pourra que gagner à ce que certaines vérités – à méditer dans le monde entier – soient affirmées par cette haute autorité morale qu'est l'illustre primat de Belgique”.

Les lettres de félicitation adressées au cardinal rendent un son analogue. L'une d'entre elles s'ouvre par ces mots: „Voici le plein soleil de justice après l'éclipse de l'auréole belge à travers le monde”<sup>30</sup>. L'impact du document est par ailleurs confirmé par le succès que rencontra le Comité de secours Pro Polonia mis sur pied par le futur premier ministre Henri Carton de Wiart sous la présidence d'honneur du cardinal, qui put réunir en quelques jours les fonds nécessaires pour envoyer en Pologne des secours alimentaires et médicaux<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> „L'Écho de la Bourse” du 30 août 1920.

<sup>30</sup> Lagasse de Loch à Mercier, 29 août 1920 (A. A. M., Mercier, c. 39).

<sup>31</sup> Voir A. M. Pagnoul, *Inventaire des Papiers Carton de Wiart*, Bruxelles 1981, p. 11.

Du côté polonais, il est inutile de le dire la réaction fut enthousiaste. A son retour de Pologne, le ministre plénipotentiaire à Bruxelles écrivait au cardinal le 14 septembre<sup>32</sup>: „Toute notre presse a souligné l'importance primordiale de cette manifestation de l'Épiscopat belge en faveur de la Pologne et je ne doute pas qu'elle reveillera dans le monde entier non seulement les sympathies latentes pour ma patrie mais avant tout la claire compréhension du danger de la vague d'anarchie qui tend à aubmerger le monde”.

Le diplomate transmettait en même temps au cardinal les lettres de remerciement de deux évêques polonais<sup>33</sup>. Il est intéressant de relever dans l'une d'elles, due à l'archevêque de rite arménien de Lwów Mgr Teodorowicz<sup>34</sup>, la considération suivante à propos de la prise de position très nette du cardinal: „Ich muss offen sagen, dass ich eine derartige Kundgebung lange und vergeblich von Rom aus erwartete. Ich bin mich entfernt irgend welche Kritik auszuüben, mir steht kein Recht dazu, und es müssten gewiss irgendwelche praktische Motive gewesen sein, welche den Heiligen Vater von einer derartigen Kundgebung abhielten, jedenfalls dieses grosse Schweigen in der Welt würde durch ihren Brief endlichen durchbrochen. Es ist das christliche Gewissen, welches sein Wort gesprochen hat, für die Polen gewiss, aber auch für die ganze Welt. Und hier liegt die grösste Bedeutung dieses Briefes und dieses wahrhaft grossen Wortes”.

Je terminerai<sup>35</sup> par une citation de la biographie du cardinal par Mgr Simon, qui avait réuni une documentation particulièrement abondante: „A l'autre bout du front allié, la Pologne réclamait en février 1921 sa présence pour resserrer les liens avec l'Entente et confirmer son indépendance. Cela entrait dans les préoccupations anticommunistes du cardinal; mais le ministre des Affaires étrangères – il

<sup>32</sup> Comte Sobanski à Mercier, 14 septembre 1920 (A. A. M., Mercier, c. 39).

<sup>33</sup> Une lettre officielle de remerciement signée par les deux cardinaux polonais, fut envoyée à Mercier le 16 septembre (ibid.).

<sup>34</sup> Mgr Teodorowicz à Mercier, 9 septembre 1920 (ibid.). La lettre s'ouvrait par ces mots: „Ich bitte Sie um Entschuldigung wenn ich die Sprache unserer gemeinsamen Feinde mich bediene, die ich besser als die französische beherrsche”.

<sup>35</sup> Signalons toutefois que l'intérêt que le cardinal Mercier portait à la Pologne – où il comptait du reste un certain nombre d'anciens étudiants – ne s'arrêta pas après son intervention spectaculaire de l'été 1920. Dans le dossier d'où provient une bonne part des documents exploités dans cet article, on trouve plusieurs lettres datant des années 1921 et 1922 qui illustrent l'intérêt durable qu'il continua à la cause polonaise. Citons entre autres ce passage d'une lettre adressée le 6 juin 1922 au professeur Charles Sarolea d'Édimbourg: „Vous voulez bien me demander quelques lignes de Préface à une traduction que l'on prépare de votre précieux ouvrage *Letter on Polish affairs*. Malgré la surcharge de mes occupations professionnelles et les préoccupations de l'heure présente, je défère de grand coeur à votre désir. Je suis heureux de m'associer à vous pour rendre un nouvel hommage au désintéressement et à la vaillance du peuple Polonais. Vous l'avez admirablement compris, ce noble peuple. Autant les militaristes allemands, esclaves d'une hantise orgueilleuse, celle de deux noms gauchement et inséparablement liés, Bismarck et Moltke. Moltke et Bismarck, se sont révélés incapables de concevoir un autre procédé de succès que la force matérielle et ont sombré sous la pression d'une inconnue; qu'ils s'étaient obstinés à ne pas vouloir regarder en face, la force morale; autant nos chers amis Polonais, hommes de foi, hommes d'honneur, hommes d'idéal, trempés par un siècle et demi de résistance tenace à trois persécuteurs, se montrèrent courageux dans la lutte, patients dans l'épreuve, aussi habiles qu'inflexibles dans la sauvegarde de leur dignité et les revendications de leur indépendance. Parmi tous les belligérants de la guerre mondiale, c'est peut-être la Pologne qui a le plus longtemps et le plus durement souffert”.

s'agit d'Henri Jasper – eut peur que ce voyage ne portât ombrage au gouvernement russe<sup>36</sup>.

### PROJET DE LETTRE COLLECTIVE „POUR LA POLOGNE”

Nos bien chers Frères,

Nous assistons à un spectacle douloureux.

Quatre années durant, les nations de l'Entente ont consenti des sacrifices héroïques pour faire triompher le droit sur la force brutale.

Le droit a triomphé: l'univers l'a acclamé.

Le militarisme allemand a été vaincu: Ludendorf a ployé le genou devant le Maréchal Foch; il a dû subir l'armistice du 11 novembre 1918, précurseur du traité de Versailles<sup>1</sup>.

Désormais, donc, nous disions-nous, la justice règnera sans conteste; la paix nous reposera de nos angoisses et de notre long martyre.

Eh bien non! un ennemi, plus cruel que celui avec lequel nous avons été aux prises, a ensanglanté la Russie, envahi la Pologne, et le voici qui menace l'Europe chrétienne sans rencontrer sur son chemin le prestige de nos armes victorieuses.

Nous en sommes profondément humiliés.

A l'heure même où nous voulions élever la voix pour porter jusqu'à vous les gémissements de la Pologne et pour supplier l'Angleterre, les États-Unis et la France, à laquelle se serait jointe notre vaillante armée, d'aller enfin au secours de cette nation chevaleresque que depuis notre enfance, nous sommes habitués à considérer comme une soeur, une puissance occulte se substitue à l'autorité légitime, et une poignée de misérables arrêtent au port d'Anvers des munitions de guerre en destination de Varsovie<sup>2</sup>.

Nos très chers Frères, pour l'honneur de l'humanité; en souvenir de la grandeur morale de nos alliés d'hier; au nom de la reconnaissance due à une nation qui pendant un millénaire, seule ou quasi seule, arrêta à nos portes les hordes asiatiques; pour la sauvegarde de la paix de Versailles et pour la sécurité de l'Europe, nous nous faisons vos interprètes et supplions les grandes puissances de ne pas laisser succomber la Pologne.

„Le traité de Versailles a fait l'indépendance de la Pologne, dit fièrement le chef du ministère Français, elle sera maintenue”. „Le traité de Versailles, ajoute-t-il, a donné à la Pologne des frontières occidentales qui ne seront pas seulement une protection pour elle, mais qui sont destinées à assurer la sécurité de l'Europe occidentale: ces frontières seront maintenues”.

Joignant l'exemple à la parole, la France, champion traditionnel du droit, vole, hélas seule, à Varsovie et fait reculer les hordes des bandits<sup>3</sup>.

En présence de l'invasion révolutionnaire et des épreuves de la Pologne, nul, cependant, n'a le droit de se croiser les bras.

Vingt fois pendant les années de guerre, visant les perfidies et les violences de l'Allemagne, nous rappelâmes la parole vengeresse de saint Ambroise: Nihil praefereudum honestati, il n'y a rien qu'il ne faille sacrifier à l'honneur.

La vérité d'hier reste aujourd'hui la vérité.

Si certaines nations l'oubliaient, si nous l'oublions, elle se redresserait contre elles et contre nous.

D'autant que les Puissances européennes ont une dette à payer à la Pologne, une faute à expier.

De 1772 à 1795, trois souverains d'origine allemande, la tsarine Catherine II de Russie, Marie-Thérèse d'Autriche et Frédéric II de Prusse prirent sur eux le crime odieux de dépecer et de se partager la Pologne.

<sup>36</sup> A. Simon, *Le cardinal Mercier* (coll. Notre Passé), Bruxelles 1960, p. 163.

<sup>1</sup> Tout cet alinéa, depuis „Le militarisme allemand” jusqu'à „traité de Versailles”, a été supprimé dans la version définitive.

<sup>2</sup> Le dernier membre de phrase: „et une poignée de misérables [...]” est devenu dans la version définitive: „et arrête au passage des munitions de guerre en destination de Varsovie”.

<sup>3</sup> Dans le texte définitif, cet alinéa est devenu: „Joignant l'exemple à la parole, la France vole à Varsovie et fait reculer les hordes de bandits. La France, hélas, est seule”.

Puis, le Congrès de Vienne, en 1815, ratifia l'iniquité accomplie<sup>4</sup>.

Les trois grands empires, héritiers du larcin, se sont, à la même heure effondrés.

La Pologne est ressuscitée.

L'Europe chrétienne voudrait-elle la refouler au tombeau?

Nos bien chers Frères, nous n'avons pas, comme évêques, à nous immiscer dans les négociations politiques ni dans les entreprises militaires, mais nous restons dans notre rôle en rappelant au monde, ennemi ou ami, les exigences imprescriptibles de l'honneur et de la justice.

Nous bénirions le Ciel si, des rangs de l'armée de Haelen et de l'Yser, nous voyions surgir un corps de volontaires qui, avec la haute approbation de nos Chefs, iraient au bord de la Vistule, prendre rang à côté de tous ces braves exilés Polonais accourus, durant la dernière guerre, de France, d'Angleterre, d'Amérique, pour partager le sort de nos armes.

Il y aurait là un geste de confraternité qui perpétuerait notre glorieux renom et laverait la souillure dont rougissent les honnêtes gens de Belgique<sup>5</sup>.

Quant à nous, fidèles, prêtres, évêques, qui ne sommes pas en mesure d'aider nos frères à main armée, nous secourons la Pologne sous une autre forme.

D'abord, et avant tout, nous affirmerons, par tous les moyens en notre pouvoir, l'admiration et l'affection que nous avons pour eux et notre horreur pour les cruautés sans nom de la Révolution Bolchévique<sup>6</sup>.

Les crimes de ces sauvages ne sont pas assez connus. Une presse salariée les étouffe tant qu'elle peut, dans le silence. Ce n'est d'ailleurs ni le lieu ni le moment d'entrer ici dans de longs détails.

Qu'il nous suffise de rappeler entre cent, entre mille l'attentat dénoncé par le journal anglais le Times dans son numéro du 17 juillet de cette année.

Le comte Grocholski dirigeait un traine Croix-Rouge, dans lequel il avait essayé de ramener des réfugiés et des blessés de Proskuroff. Le train fut atteint par un obus et ne put continuer. Les Bolchévistes assaillirent le train et massacrèrent tout le monde, blessés, femmes et enfants.

Quatre heures plus tard, les Polonais retrouvèrent les corps horriblement mutilés. La photographie reproduit l'effroyable réalité, qu'il est impossible de décrire.

Nous possédons sur une ville, dont nous devons momentanément taire le nom, des informations de source directe, personnelle, absolument sûres. Du mois de mars au mois de juin 1919, trois „tribunaux de mort” ont fonctionné en même temps dans cette ville: ils y ont fait fusiller quatre mille habitants.

Voici d'ailleurs un document officiel, extrait de l'organe officiel du Comité central des Soviets, à Moscou:

„Les événements récents sur les différents fronts polonais ainsi que notre avance dans le centre même habité par des populations polonaises, nous obligent à donner aux Membres de partie des instructions destinées à établir et à renforcer le pouvoir des Soviets dans les régions en question.

Il est absolument nécessaire d'entreprendre une lutte sans répit contre la population polonaise toute entière et de prendre des mesures pour sa complète extermination. Il est ordonné en conséquence:

1. d'inaugurer une terreur collective contre tous les paysans propriétaires, en vue de les exterminer complètement, ainsi que contre tous les Polonais, en général, qui, directement ou indirectement, peuvent prendre part à la lutte contre le pouvoir des Soviets.
2. de confisquer le blé et tous les produits agricoles, et de les concentrer sur des points déterminés.
3. d'effectuer un désarmement complet en fusillant quiconque sera trouvé en possession, ne fût-ce que d'une cartouche, après la période fixée pour le désarmement.
4. de laisser des détachements armés dans les villages et districts polonais jusqu'à ce que l'ordre soit complètement établi.

<sup>4</sup> Ces trois alinéas ont été légèrement modifiés dans le texte définitif: „D'autant que les Puisseances européennes ont une dette à payer à la Pologne, une faute envers elle à expier. Une dette à payer aux braves exilés Polonais accourus, durant la dernière guerre, de France, d'Angleterre, d'Amérique, pour partager le sort de nos armes. Une faute à expier: le crime des trois souverains, la tsarine Catherine II de Russie, Marie-Thérèse d'Autriche, et Frédéric II de Prusse, qui osèrent, en 1795, dépecer et de se partager la Pologne, et la complicité du Congrès de Vienne, qui, en 1815, ratifia l'iniquité accomplie”.

<sup>5</sup> Les deux alinéas qui précèdent ont été supprimés dans le texte définitif.

<sup>6</sup> Les deux alinéas qui précèdent ont été modifiés comme suit dans le texte définitif: „Si ne nous est pas donné d'aider nos frères de Pologne à main armée, nous leur offrirons généreusement ce dont nous pouvons disposer pour eux, notre sympathie, nos prières, notre contribution au soulagement de leur détresse.

Nous affirmerons, par tous les moyens en notre pouvoir, notre estime et notre affection pour eux, et notre horreur pour les cruautés sans nom de la République Bolchévique”.

5. Les commissaires ont reçu l'ordre d'agir avec la plus grande rigueur et de réaliser leurs instructions à la lettre („Izvestia”, n° du 11 juin 1920).

Les évêques Polonais ont fait appel au soutien moral et à la charité du monde entier.

Aussitôt le Souverain Pontife Benoît XV, dont le coeur est toujours ardemment ouvert aux douleurs de ses fils, écrivit au Cardinal Vicaire de Rome: „Non seulement la Pologne est menacée, mais toute l'Europe l'est: tous, donc, nous devons prier Dieu, afin que le malheur suprême soit épargné au peuple Polonais et à l'Europe épuisée”.

Avec vous, très Saint Père, et à votre exemple, nous prions.

Puisse notre sympathie ardente et le témoignage de notre respect consoler nos frères et les encourager!

Nous voulons que le dimanche après la fête de la Sainte Vierge, c'est-à-dire le 12 septembre, la sainte Communion soit offerte et qu'un chapelet soit récité dans toutes les églises de Belgique, aux intentions de la nation Polonaise, spécialement pour le triomphe décisif de son indépendance.

Le même jour, dans toutes les églises, une collecte sera faite afin de secourir les réfugiés Polonais.

Vous vous souviendrez, nos bien chers Frères, qu'en priant et en donnant quelque chose de votre avoir ou de vous-même, pour la Pologne, vous coopérez à la sécurité de l'Europe et à l'affermissement de l'ordre chrétien.

Vous, qui avez connu les privations, le froid et la faim, l'oppression et la servitude, vous saurez comprendre les souffrances d'autrui et y partager.

Vous qui avez reconquis votre liberté, vous vous rendrez mieux compte de l'angoisse de ceux qui sont exposés à la perdre.

Vous qui avez la Foi et une dévotion ardente à la Sainte Vierge, vous sympathiserez avec ceux qui, plus qu'aucun peuple au monde, dit-on, ont le culte de Marie.

Unis de coeur et d'âme nos frères de Pologne, disons donc et redisons: „Sainte Marie, Mère de Dieu, refuge des faibles, consolatrice des affligés, Reine des Confesseurs et des martyrs, ayez pitié de la Pologne, saurez-la, protégez-la; rendez au monde la liberté et la paix; Regina pacis, ora pro nobis: Reine de la paix, priez pour nous”<sup>7</sup>.

La présente lettre sera lue dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche 29 août ou le dimanche 5 septembre.

---

<sup>7</sup> Un nouvel alinéa a été ajouté ici dans texte définitif: „Puis, regardons plus au large encore, et bénissons la Divine Providence, qui, pour la seconde fois, hier sur les rives de l'Yser et de la Marne, aujourd'hui sur les bords de la Vistule, daigne sauver la civilisation Occidentale”.